

Du Douze Juillet an mil huit cent quarante-deux, à deux heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE de Henri Joseph Alexandre Doreval,
 né à la Garde le dix huit du courant, à deux heures du soir, fils de Jean Joseph Alexandre Doreval,
 profession de cultivateur, âgé de quarante-cinq ans, domicilié à Coulon, et de Clairie Sophie Marie Doreval,
 âgée de quarante-cinq ans, domiciliée à Coulon, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Jean Joseph Alexandre Doreval,
 âgé de quarante-cinq ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, père de l'enfant.

Premier témoin, Gracioso Trigolet, âgé de vingt-deux ans, profession de percepteur, domicilié à Coulon.
 Second témoin, Leonor Oreiro, âgé de vingt-deux ans, profession de percepteur, domicilié à Coulon.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauveur Augustin Agarras, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, en présence de la déclaration qui, requis de signer, a déclaré ne le savoir.

Trigolet Leonor Oreiro

Agarras

Du Six neuf Juillet an mil huit cent quarante-deux, à six heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE de Henri Prosper Aimbaud,
 né à la Garde le six huit du courant, à trois heures du soir, fils de J. Joseph Marin Aimbaud,
 profession de mason, âgé de trente ans, domicilié à la Garde, et de Clairie fortune Perron,
 âgée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Garde, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit J. Joseph Marin Aimbaud,
 père de l'enfant, âgé de trente ans, profession de mason, domicilié à la Garde.

Premier témoin, Donat André Guet, âgé de trente-deux ans, profession de percepteur, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Don Baptiste Perron, âgé de quarante-cinq ans, profession de percepteur de Contributions, domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauveur Augustin Agarras, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, en présence de la déclaration qui, requis de signer, a déclaré ne le savoir.

Trigolet

Agarras

Agarras

Du Vingt-un juillet an mil huit cent quarante-deux, à deux heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Pilegrin,
 né à la Garde le dix neuf du courant, à deux heures du soir, fils de Etienne Barthélémy Pilegrin,
 profession de cultivateur, âgé de trente-cinq ans, domicilié à la Garde, et de Marie Thérèse Genier,
 âgée de vingt-cinq ans, domiciliée à la Garde, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Etienne Barthélémy Pilegrin,
 père de l'enfant, âgé de trente-cinq ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde, natif de Coulon.

Premier témoin, Jean Baptiste Pilegrin, âgé de vingt-sept ans, profession de capter, domicilié à Coulon.
 Second témoin, Donat André Guet, âgé de trente-deux ans, profession de percepteur, domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauveur Augustin Agarras, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi.

Pilegrin Pilegrin

Trigolet

Agarras

Du Vingt quatre juillet an mil huit cent quarante-deux, à neuf heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE de Joseph Prosper Marie Pascal,
 né à la Garde le Vingt deux du courant, à neuf heures du matin, fils de Donat Ambroise Junior Pascal,
 profession de Distillateur, âgé de quarante-cinq ans, domicilié à la Garde, et de Rose Marie Servant,
 âgée de vingt-huit ans, domiciliée à la Garde, mariée.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Donat Ambroise Junior Pascal,
 père de l'enfant, âgé de quarante-cinq ans, profession de Distillateur, domicilié à la Garde, natif de Coulon.

Premier témoin, Don Baptiste Jeanne Pascal, âgé de vingt-cinq ans, profession de percepteur, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Don Baptiste Perron, âgé de quarante-cinq ans, profession de percepteur des contributions, domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Sauveur Augustin Agarras, Maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi le présent acte.

Pascal

Trigolet

Agarras

Agarras



N° 43

Pilegrin

N° 44

Pascal